



1028 Préverenges, le 7 septembre 2012

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 6 septembre 2012**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 6 septembre 2012, a décidé :

9/12 Arrêté d'imposition pour l'année 2013

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2013, tel qu'amendé à 64 points d'impôts, les ratifications légales étant réservées.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 27 septembre 2012 inclusivement.

Et enregistré le dépôt du préavis suivant :

Préavis 10/12 Demande de crédit pour le renforcement de la Sécurité municipale

Commission : Mmes M.-P. Dallagi-Borgnana et Aline Garraux, MM C. Monaco et V. Ruchti et J. Scherer

Prochaine séance : le 11 octobre 2012 à 20 h à l'Aula

Le Président

La Secrétaire

Alain Garraux

Claude de Titta